

Séance ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, lundi le 7 novembre 2022 à 20h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, Carl Desrosiers, tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. 3 personnes présentes dans la salle.

Ouverture de la séance

2022-240 Lecture de l'ordre du jour

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est accepté avec le divers ouvert.

2022-241 Lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2022

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

2022-242 Lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 13 octobre 2022

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est accepté tel que lu.

Dépôt des 2 états comparatifs conformément à l'article 176.4 du Code municipal

Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires de 6 membres du conseil

2022-243 Accepter les comptes du mois d'octobre 2022

La liste des comptes du mois d'octobre est classée aux archives à la section « Finances » sous le numéro 3-19 et fait partie intégrante du présent procès-verbal.

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte les comptes du mois d'octobre au montant de 341,094.08\$ et en autorise le paiement.

2022-244 Affectations excédents accumulés affectés et non affectés

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser les affectations suivantes aux activités financières : 20,357.20\$ de l'excédent accumulé affecté bibliothèque, 909.30\$ de l'excédent accumulé affecté emprunt 1, 1,517.05\$ de l'excédent accumulé affecté rue du Coteau, 10,000\$ de l'excédent accumulé non affecté pour la conversion au DEL, 32,128\$ de l'excédent accumulé non affecté provenant de l'Aide COVID.

Correspondance citoyenne

2022-245 Demande d'adoption d'un règlement pour permettre l'installation de systèmes de traitement UV

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la demande de Mme Danielle Thibault et M. Marc Lapointe pour l'adoption d'un règlement permettant l'installation de systèmes de traitement des eaux usées domestiques par lampe ultra-violet.

2022-246 Déneigement – route Ouellet

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien procédera au déneigement de la route Ouellet en

2022-2023 pour un montant de 15,000\$ facturé sur la base d'une taxe de déneigement, et qu'à compter de la saison 2023-2024, la taxe de déneigement sera fixée selon les coûts réels de la Municipalité pour le déneigement de la route Ouellet.

2022-247 Vente de vieux tuyaux

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de M. Bertrand Beaulieu au montant de 1,200\$ pour le lot complet de 19 tuyaux, à prendre sur place.

2022-248 Demande de soumissions – diesel

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour la fourniture de diesel clair pour l'année 2023, selon le prix quotidien à la rampe en date du vendredi 2 décembre 2022 + marge de profit. Les quantités sont évaluées à 30 000 litres approximativement. Les soumissions seront reçues jusqu'au 5 décembre 2022 à 10h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

2022-249 Surcharge de carburant – contrat d'asphalte

Considérant qu'une erreur s'est glissée dans le devis concernant la clause d'ajustement de carburant;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la surcharge de carburant affectée à ce contrat, qui sera facturée directement à la Municipalité par Les Transporteurs en Vrac.

2022-250 Autorisation d'achat – lignes de rue

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Multi-Lignes de l'Est au montant de 6,369\$ plus taxes pour le marquage routier de la route Centrale et en autorise le paiement sur réception de la facture.

2022-251 Ajout de 2 luminaires – rue du Ruisseau-Raphaël

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat, l'installation et le branchement par Hydro-Québec de 2 luminaires sur la rue du Ruisseau-Raphaël. Les coûts relatifs à cet ajout seront défrayés à même la vente des terrains résidentiels.

2022-252 Autorisation d'achat – détecteur de monoxyde de carbone

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Alarmes 911 Rimouski au montant de 1,561.10\$ plus taxes pour l'achat d'un détecteur de monoxyde de carbone pour le garage municipal.

2022-253 Délai pour signature de contrat - Stéphanie Ouellet et Maxime St-Jean

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'accorder un délai jusqu'au début février 2023 à Mme Stéphanie Ouellet et M. Maxime St-Jean pour la signature du contrat de vente du terrain situé au 53, rue du Ruisseau-Raphaël.

2022-254 Décomptes progressifs – contrats ponceau et asphalte

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des décomptes progressifs pour les contrats relatifs aux travaux du ponceau et de l'asphalte, sur recommandation de l'ingénieur Antoine Vallières-Nollet.

2022-255 Programmation de travaux – TECQ 2019-2023 version # 4

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que :
- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°4 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 4 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2022-256 Vente de pneus et contreplaqués usagés

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente au plus offrant de 7 pneus et 48 feuilles de contre-plaqué par le biais du Jaseur et sur le site Web, prix de base de 70\$ chaque pneu et 400\$ pour le lot de contreplaqués.

2022-257 Paniers pour nouveaux arrivants 2021-2022

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser un paiement à la Corporation de développement de 20\$ par panier, au nombre de 5 ou 6, comme contribution municipale aux paniers remis aux nouveaux arrivants.

2022-258 Location – plateforme élévatrice pour pose de panneaux acoustiques

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Simplex au montant de 993.12\$ pour la location d'une plateforme élévatrice pour la pose des panneaux acoustiques du CPE temporaire.

2022-259 Buts de hockey, poteaux pour filet et lampes au DEL

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Sports-inter Plus pour 2 buts de hockey avec filet 1396.94\$ taxes et transport inclus, celle de Godbout Électrique pour 6 lampes au DEL et poteau montage 3,143.99\$ plus taxes, et d'autoriser l'achat de 2 poteaux supplémentaires pour l'installation du filet.

2022-260 Sortie d'eau pour patinoire

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'une sortie d'eau permettant l'arrosage de la patinoire par Plomberie Expert au montant maximum de 2,000\$ + taxes.

Correspondance générale

2022-261 Demande d'appui – Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire

ATTENDU QUE la nouvelle *Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire* a été dévoilée par le gouvernement du Québec le 6 juin 2022;

ATTENDU QUE cette politique s'articule autour de quatre axes, soit :

1. Des milieux de vie de qualité qui répondent aux besoins de la population;
2. Un aménagement qui préserve et met en valeur les milieux naturels et le territoire agricole;
3. Des communautés dynamiques et authentiques partout au Québec;
4. Un plus grand souci du territoire et de l'architecture dans l'action publique.

ATTENDU QUE cette politique influencera de manière profonde les interventions en matière d'aménagement du territoire à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE les attentes gouvernementales en lien avec les axes d'intervention de cette politique mettent de l'avant des actions soutenues en matière de densification et de consolidation des périmètres urbains;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien est bien consciente des multiples enjeux en matière d'aménagement du territoire que ce soit au niveau de la protection des milieux agricoles et naturels ou de la lutte aux changements climatiques et qu'en ce sens, elle souscrit à la grande majorité des actions exposées à l'intérieur de la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Valérien se questionne toutefois sur les impacts d'une telle politique sur l'avenir et la vitalité des petites municipalités rurales non seulement de la région, mais également sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE cette politique ainsi que les orientations et objectifs qui en découleront ne tiennent pas compte des enjeux touchant les municipalités rurales, éloignées des grandes agglomérations urbaines, en restreignant les possibilités de développement hors des périmètres urbains et en érigeant la densification en doctrine applicable uniformément à l'ensemble du territoire québécois alors que plusieurs de ces municipalités souhaitent conserver leur caractère rural contribuant à leur attractivité et développement;

ATTENDU QUE le gouvernement semble donner au concept de « milieux de vie » un sens uniquement urbain alors que le territoire en entier constitue un milieu de vie;

ATTENDU QUE le développement de la grande majorité des municipalités rurales au Québec a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains (îlots déstructurés, secteurs de villégiature, etc.) sont essentiels à la vitalité de ces dernières;

ATTENDU QUE le contexte pandémique et postpandémique risque de modifier de manière durable le schéma de mobilité quotidienne entre les lieux de travail et de résidence pour une part importante de la population par l'effet du télétravail et que cette tendance est déjà observable dans plusieurs régions rurales;

ATTENDU QUE les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité, tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

ATTENDU QUE les municipalités rurales disposent de milliers de kilomètres de routes inoccupés en territoire agricole non dynamique et non propice à l'agriculture (terre de roches);

ATTENDU QUE ces secteurs devraient faire l'objet d'assouplissements au niveau de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles et des orientations gouvernementales* afin de permettre l'émergence de projets favorisant une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU QUE le régime fiscal municipal en vigueur au Québec fait en sorte que la taxation foncière demeure le principal mode de financement des municipalités;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales ne détiennent pas les ressources financières suffisantes pour procéder à l'installation des infrastructures (réseau aqueduc et égout) nécessaires pour atteindre l'objectif de densification exigé par le gouvernement et que les limitations de développement hors des périmètres urbains auront des impacts négatifs sur les perspectives de croissance des municipalités rurales, dont beaucoup sont considérées comme dévitalisées;

ATTENDU QUE pour bon nombre de municipalités rurales, le seul attrait du périmètre urbain n'est pas et ne sera pas suffisant pour assurer leur pérennité et leur développement à long terme;

ATTENDU QUE pour permettre l'émergence et le maintien de communautés dynamiques et authentiques, il faut avant tout respecter l'essence de ces dernières;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités rurales au Québec ont su allier développement et protection des milieux agricoles et naturels afin de mettre en valeur leur territoire et assurer l'avenir de leur communauté tout en respectant leur environnement;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit de reconnaître ces initiatives ainsi que les particularités des municipalités rurales afin de ne pas étouffer les conditions permettant la survie de ces dernières;

ATTENDU QUE le régime actuel de protection des milieux naturels laisse peu de latitude au niveau des interventions pouvant être réalisées à l'intérieur des milieux humides d'origine anthropique sans autorisation et compensation;

ATTENDU QUE cette situation entraîne également des contraintes importantes au développement pour plusieurs municipalités;

ATTENDU QUE le gouvernement se doit d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides anthropiques;

ATTENDU QUE la présente résolution n'est pas un déni des efforts devant être consentis par le monde municipal dans la protection des milieux agricoles et naturels ainsi qu'à la lutte aux changements climatiques mais plutôt un appel au respect des particularités des municipalités et à permettre à ces dernières d'assurer pleinement leur avenir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité:

1. Demander au Gouvernement de reconnaître le statut particulier des municipalités rurales en regard de la Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire et aux objectifs de densification irréalistes hors du contexte des grands centres d'agglomérations urbains;
2. Demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation d'alléger le contrôle sur les possibilités de développement à l'extérieur des périmètres urbains dans une optique de survie des municipalités rurales par une révision de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et une modulation des orientations gouvernementales et la *Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire* considérant que :
 - Le territoire en entier constitue un milieu de vie;
 - Le développement de la grande majorité des municipalités rurales a été et demeure encore tributaire de l'accès au territoire et, qu'en ce sens, les milieux de vie situés hors des périmètres urbains sont essentiels à la vitalité de ces dernières;
 - Les municipalités rurales, du fait de leurs caractéristiques (grands espaces, proximité des espaces naturels, paysages de qualité,

tranquillité, etc.), offrent un milieu de vie répondant aux besoins d'une part importante de la population;

3. Demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques d'abroger les normes relatives à la protection des milieux humides d'origine anthropique;
4. Transmettre la présente résolution pour appui à la Fédération québécoise des municipalités;
5. Transmettre la présente résolution au Gouvernement du Québec.

Adoptée avec dispense de lecture.

2022-262

Demande d'appui – Gestion durable et transparente de l'eau

CONSIDÉRANT QUE les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT QUE l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau ;

CONSIDÉRANT QUE sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements ;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1er juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public» ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau ;

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité:

DE DEMANDER à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

DE DEMANDER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la FQM et à l'UMQ.

Adoptée avec dispense de lecture.

2022-261

Demande d'appui – Organisme des bassins versants

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien est en accord avec le projet de réalisation d'un

sentier pédestre reliant le Parc Beauséjour à Rimouski au canyon des Portes de l'Enfer, à l'intérieur de ses limites municipales.

2022-262 Augmentation des tarifs – Nordikeau

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valérien est en désaccord avec l'augmentation des tarifs pour projets en cours de Nordikeau, considérant que, selon le MAMH, tout contrat liant une municipalité à un fournisseur ne peut être modifié en cours de route.

2022-263 Autorisation de signature – services 9-1-1 de prochaine génération

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, M. Robert Savoie, et la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer l'entente avec Bell au nom de la municipalité de Saint-Valérien.

2022-264 Demande de don – Fondation Prévention du suicide du BSL

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de faire un don de 100\$ à la Fondation Prévention du suicide du Bas-Saint-Laurent.

2022-265 Emprunt temporaire en attendant les subventions

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de faire un emprunt temporaire n'excédant pas 825,000\$ pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement de subventions par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes est assuré, jusqu'au 30 avril 2023, et d'autoriser M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

2022-266 Engagement – adjointe administrative et autorisation de signature – contrats de travail

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité d'engager Mme Magali Savoie comme adjointe administrative et d'autoriser la directrice générale, Mme Marie-Paule Cimon, à signer les contrats de travail relatif aux postes d'adjointe administrative et de préposé à l'entretien.

2022-267 Renouvellement de contrat – Sani-Manic

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de vidange d'installations septiques selon la soumission du 27 octobre 2022, selon les mêmes conditions que le contrat actuellement en cours, incluant la vidange sur demande d'au moins 3 fosses au même taux, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

2022-268 Renouvellement de contrat – collecte des matières résiduelles

Il est proposé par Gilles St-Pierre, appuyé par Carl Desrosiers et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat de collecte des matières résiduelles avec Matrec au montant total de 68,994.80\$ plus taxes pour les 3 collectes, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, selon les mêmes conditions que le contrat actuellement en cours.

2022-269 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en sécurité incendie de l'autorité locale

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Rimouski-Neigette, en tant qu'autorité régionale, a déposé un projet de schéma de couverture de risque en sécurité incendie suite à son adoption par le conseil de la MRC lors de la séance du 13 octobre 2021;

CONSIDÉRANT les commentaires du ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la MRC corrige actuellement le schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT l'article 16 de la Loi sur la Sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que les plans de mise en œuvre doivent être adoptés par les autorités locales avant le dépôt du projet révisé au ministre;

Il est proposé par Ghislain Blais, appuyé par Christian Beaulieu et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Valérien adopte, en tant qu'autorité locale, son plan de mise en œuvre du projet de la révision de schéma de couverture de risque en sécurité incendie, en conformité avec les orientations ministérielles.

2022-270 Motion de félicitations – Foire commerciale sur la biomasse

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité de féliciter M. Patrick Morin pour l'organisation et la tenue à Saint-Valérien de la foire commerciale sur la biomasse.

2022-271 Demande de soumissions – ramonage

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal mandate la directrice générale pour demander des soumissions sur invitation à au moins 2 fournisseurs pour le ramonage de cheminées pour les années 2023, 2024 et 2025. Les soumissions seront reçues jusqu'au 28 novembre 2022 à 10h00 pour être ouvertes immédiatement après la clôture. La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Période de questions et questions écrites

La levée de la séance est proposée à 21h45 par Ghislain Blais et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2022, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 20h00.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Maire

Date

17 novembre 2022

Rencontre des membres du conseil de la municipalité de Saint-Valérien, tenue au bureau municipal, salle du conseil, mercredi le 16 novembre 2022 à 19h00.

Sont présents: Donald Dubé, Christian Beaulieu, Gilles St-Pierre, Ghislain Blais, France Michaud, Carl Desrosiers, tous conseillers formant quorum sous la présidence de Monsieur Robert Savoie, maire. Les membres du conseil, étant tous présents, renoncent à l'avis de convocation et M. le maire décrète une séance extraordinaire à 21h15.

Ouverture de la séance

2022-272 Contrat à durée déterminée – Roger Roussel

Il est proposé par France Michaud, appuyé par Ghislain Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal approuve le contrat de travail à durée déterminée de M. Roger Roussel et autorise la directrice générale à signer celui-ci si accepté par M. Roussel.

2022-273 Ajustement salarial et modification de l'annexe C

Il est proposé par Carl Desrosiers, appuyé par Gilles St-Pierre et résolu à l'unanimité d'approuver un ajustement salarial de 2.75\$/heure à compter du 20 novembre 2022, de modifier l'annexe C du manuel des employés tel que soumis et d'en appliquer les dispositions modifiées.

2022-274 Emprunt temporaire en attendant les subventions

Il est proposé par Donald Dubé, appuyé par France Michaud et résolu à l'unanimité de faire un emprunt temporaire auprès de Desjardins Entreprises à taux variable, soit le taux préférentiel + 0%, au montant de 992,036\$ pour le paiement de dépenses pour lesquelles le versement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec et du Canada (TECQ) 2019-2023 est confirmé par le gouvernement ou l'un de ses ministres ou organismes, et d'autoriser M. Robert Savoie, maire, et Mme Marie-Paule Cimon, directrice générale, à signer les documents relatifs à cet emprunt.

2022-275 Sortie d'eau pour patinoire

Il est proposé par Christian Beaulieu, appuyé par Donald Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'installation d'une sortie d'eau permettant l'arrosage de la patinoire par Plomberie Expert selon la soumission du 11 novembre 2022, au montant de 3,376.88\$ taxes incluses, facturation selon le travail réellement effectué.

Période de questions

La levée de la séance est proposée à 21h45 par Christian Beaulieu et acceptée à l'unanimité.

Marie-Paule Cimon, dir. gén.

Robert Savoie, maire

Je, Robert Savoie, maire de la Municipalité de Saint-Valérien, approuve les résolutions votées lors de la séance extraordinaire du 16 novembre 2022, tenue à la salle du conseil, 181, route Centrale, à 21h15.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Maire

Date